BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2021

ALLEMAGNE EN PROVENCE

SOMMAIRE :

- Le mot du maire page 2
- Présentation des vœux pages 3 à 5
- Vie du village pages 6 à 7
- Comptes-rendus conseils municipaux pages 8 à 27
- Ordures ménagères, tri sélectif pages 28 et 29
- Histoire : Prosper Allemand pages 30 à 32
- Rénovation de la Chappelle St Marc page 33
- L'histoire des 13 desserts de Provence pour Noël page 34
- Artisan :

  Eric Desplanche, potier pages 35 et 36
- État-civil, infos pratiques pages 37 et 38
- Recette Pompe à l'huile page 39
- Coupon réponse envoi du bulletin par e-mail page 40

BONNE

ET

HEUREUSE

ANNEE

2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Allemagniennes,
Chers Allemagniens,

Lorsque vous lirez cet édito, quelle sera la situation de notre pays au regard de la pandémie du Covid19 ? Après le confinement total du printemps, le couvre-feu dans les départements voisins jusqu'au re-confinement « allégé » du mois de novembre et l'urgence sanitaire votée par nos parlementaires jusqu'au 16 février 2021, le 24 novembre le gouvernement a décidé un assouplissement du dispositif en trois étapes afin que nous puissions passer les fêtes de fin d'année de manière apaisée. J'espère que cela a été le cas pour vous tous. Quelle suite nous réserve cette pandémie ? Nul ne peut le savoir d'une façon certaine. La seule certitude à avoir est de tout faire pour que celle-ci ne se prolonge indéfiniment. Pour cela chacun de nous doit formellement respecter les protocoles mis en place par les autorités afin de retrouver une situation supportable notamment pour nos hôpitaux et nos soignants. J'en appelle solennellement à votre sens des responsabilités.

De ce fait la cérémonie des vœux de la municipalité a été annulée. Cet exercice fait de convivialité et de rencontres est l'occasion pour votre Conseil Municipal de faire un point sur les réalisations de l'année mais aussi de présenter les grandes lignes de son action pour l'année suivante. C'est pourquoi vous trouverez en pages suivantes cette présentation. Sachez toutefois qu'en ce qui nous concerne, nous avons le Conseil Municipal et moi-même, continué à travailler pour notre commune et nos sept premiers mois de mandature ont été très intenses en ce sens.

Bien des travaux ont été réalisés ; certains visibles, d'autres moins mais tous aussi importants les uns que les autres et ceci en gardant à l'esprit notre capacité financière à entreprendre ; les finances de la commune étant saines et d'un niveau plus que correct. La liste exhaustive de ceux-ci étant détaillée dans les pages suivantes. Je vais toutefois développer quelques sujets qui méritent une attention particulière.

Tout d'abord, notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui a fait une grande avancée et pour lequel nous sommes maintenant après plus de six années de travail dans la dernière ligne droite pour une finalisation prévue en septembre 2021.

Deuxièmement, un projet qui est et reste notre priorité, à savoir la régulation et la réduction de la vitesse dans la traversée du village sur la RD952. Depuis le début du mandat, plusieurs réunions ont eu lieu avec les organismes concernés (Département, DLVA). Plusieurs solutions sont avancées mais la réglementation très stricte en la matière et des coûts parfois trop importants ne nous en offrent très peu. Cela reste un travail de longue haleine. Dans l'attente des études de faisabilité, dépôts de dossiers techniques et financiers, un essai de signalisation horizontale pourrait être envisagé dès cette année.

Ensuite, comme certains ont pu le constater, des travaux de débroussaillage du Colostre ont eu lieu en amont du pont de Valensole depuis St Antoine et du pont de St Pierre jusqu'à la limite de la commune avec St Martin de Brômes afin de le rendre plus accessible d'une part mais surtout de nettoyer son lit de tous les embâcles afin de faciliter son écoulement en cas de montée des eaux. Des travaux plus importants (reconditionnement du lit) en aval du pont de Valensole jusqu'au pont de St Pierre devraient être réalisés au troisième trimestre 2021.

Enfin, la DLVA réalisera en 2021 la réfection complète du réseau Eau Potable et Eaux Usées d'une rue du village et lancera l'étude pour la mise en place d'un filtre à charbon sur notre station de pompage des Moulières améliorant la qualité de notre eau.

Dans l'attente de pouvoir tous vous retrouver rapidement dans une situation redevenue normale, en bonne santé tant sur le plan physique que moral, je vous présente au nom du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux pour l'année qui débute.

Bonne lecture à tous.

Le Maire
Alex PIANETTI

PRÉSENTATION DES VOEUX

C'est avec un grand regret que nous ne pouvons cette année nous réunir pour la cérémonie des vœux et cela, vous l'aurez compris, à cause des mesures sanitaires prises par rapport à la pandémie due au Coronavirus. Celle-ci aurait dû être pour moi et mon conseil municipal la première de la mandature. Ces pages supplémentaires dans le bulletin municipal sont l'occasion pour moi de vous faire part plus en détail de nos actions et réalisations depuis le 25 mai ,date de notre installation à la tête de notre commune. Il sera également question d'évoquer les prévisions pour cette année qui débute.

Toutefois et en concert avec l'ancienne municipalité dont je remercie ici le maire sortant Jean-Luc Zerbone, nous avons procédé à la réouverture de notre école dès le 11 mai et préparé notre budget en tenant compte de notre programme électoral et des contraintes budgétaires pour le voter le 29 juin.

Je ne m'attarderai pas sur la crise sanitaire du Covid19 ; chacun la vivant à sa manière dans le respect des divers protocoles mis en place par les autorités et chacun ayant son avis personnel sur la gestion de celle-ci. Je ne puis dire qu'une seule chose ; que cette pandémie est unique et exceptionnelle, le virus reste à ce jour peu connu. Il nous place dans l'attente d'un vaccin et dans une situation délicate. Je remercie les personnels hospitaliers, infirmières et infirmiers, docteurs, pompiers, soignants, bénévoles et enseignants pour leur professionnalisme, leur engagement sans faille et leur bravoure.

Je vais poursuivre en vous présentant un point sur les sept premiers mois de notre mandature. Nous avons malgré tout continué à travailler pour notre commune et cette période n'en a pas été pour le moins très intense. Beaucoup de travaux ont été réalisés et/ou initiés, certains visibles, d'autres moins mais tous aussi importants.

* Le PLU a franchi une étape importante avec l'avis favorable de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) et la dernière phase est en cours pour une finalisation en septembre.
* Imposées par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) la réalisation de trois aires de croisement chemin de St Véran, suivront l'ajout de trois bornes à incendie sur ce même chemin.
  La Mairie va procéder à la mise en place de colonnes de tri sur la première aire de croisement.
* Rajout d'une colonne enterrée d'ordures ménagères au bas du parking afin de ne pas voir se répéter les désagréments de l'été dernier ; les frais liés à la voirie de cette installation étant à la charge de la commune. Pour info, seules neuf communes sur vingt-cinq de la DLVA disposent de colonnes enterrées.
* Remplacement des panneaux d'entrées et de sorties d'agglomération.
* Remplacement de la clôture de l'aire de jeux d'enfants-jeux de boules.
* Réfection totale de l'éclairage de l'école et de la mairie avec passage en LED pour réaliser des économies d'énergie (environ 45 %) .
* Changement du système de chauffage de l'école (échangeur air-eau) nous permettant d'amortir notre investissement sur un an et d'économiser par la suite six mille euros l'an.
* Réfection en peinture (murs, plafond), boiserie (autel), cadres et peintures à la chapelle St Marc. Je remercie Victor BANON et Patrick ZANUTEL ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré bénévolement à ce projet.
* Continuation des fouilles archéologiques à la chapelle Notre Dame des Grâces dont je vous conseille la visite par une agréable balade.
* Nettoyage du vallon de Tartavel depuis le foyer rural jusqu'au château.
* Habillage de cassettes de climatisation au foyer rural et syndicat d'initiative.
* Habillage par bardage de containers OM au croisement Riez-Montagnac.
* Changement de trois panneaux d'informations, école, routes de Valensole et Montagnac.
* Réfection de la toiture des WC publics au bas du parking.
* Changement du chauffage à la maison des Produits du Pays afin d'économie d'énergie.
* Elagage chemin de St Véran.
* Remise en état du chemin de la trinité.
* Continuation des démarches de mise aux normes du cimetière Notre Dame des Grâces (cimetière du bas)
* Réfection en peinture des volets de la mairie

Bien entendu nous aurions pu faire plus car beaucoup de choses sont à réaliser mais nous devons prendre en compte notre capacité financière ; celle-ci devant respecter certaines contraintes et rester en équilibre ; investir tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.

Projetons-nous maintenant sur l'année qui commence et les projets déjà prévus et/ou initiés sans pour autant oublier les imprévus qui feront jour tout au long de celle-ci.

* Installation d'une colonne enterrée d'Ordures ménagères supplémentaire au point de collecte du hangar municipal.
* Renouvellement de notre contrat pour les photocopieurs de l'école et la mairie.
* Réfection intérieure de l'église, projet reporté d'un an suite au report des subventions demandées pour cause de priorisation.
* Installation de caméras de surveillance afin de mettre fin aux incivilités de l'été dernier.
* Continuation de l'étude et des démarches pour la réduction de la vitesse dans la traversée du village sur la RD952 ; ceci restant notre priorité numéro un.
* Début de l'étude, dans l'attente de la finalisation du PLU, de l'aménagement de la Zone d'Activités de St Antoine.
* Développement du site Internet de la commune et mise place d'un système d'alerte aux administrés par SMS.
* Sortie de la mutualisation des matériels de voirie avec les communes de St Martin de Brômes et Esparron de Verdon ; celle-ci ne donnant pas entière satisfaction et achat de nouveau matériel.
* Etude d'installation d'un panneau lumineux d'information.
* Début du projet de mise en place d'un filtre à charbon sur la station de pompage des Moulières.
* Travaux de réfection du réseau Eau potable et Eaux usées rue Marcel Amiel.
* Réfection du mur du cimetière ND des Grâces.
* Travaux sur le Colostre (reconditionnement du lit), de la limite communale de Riez jusqu'à St Antoine d'une part et du pont de Valensole au pont de St Pierre d'autre part, réalisés par le Parc Naturel Régional du Verdon.
* Remplacement de certains éléments du jeu d'enfants
* Sécurisation du chemin de Rumpecuou (haut du village).
* Divers petits travaux à l'école.

Il me reste maintenant à remercier tous ceux ou celles qui ont œuvré pour notre commune tout au long de l'année :

Je remercie les institutrices de notre école, Mesdames ROBERT et CAPELIER ainsi que Nicole et Manon, employées communales au sein de celle-ci qui ont su s'adapter aux divers protocoles sanitaires consécutifs, toujours dans le souci du service rendu pour la sécurité et le bien-être de nos tous petits.

Je remercie les employés du Service Technique, Loïc, Richard et Olivier qui œuvrent tout au long de l'année au sein de notre village et répondent toujours aux multiples sollicitations demandées ou imprévues.

Je remercie les secrétaires de mairie Elisabeth et Laurence pour le sens du service rendu et de l'aide qu'elles vous apportent au quotidien. Je remercie en particulier Elisabeth qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée et qui nous quittera fin avril.

Je remercie Rachel pour sa qualité d'accueil sans qui le service postal sur la commune n'existerait plus.

Je remercie Perle qui nous a rejoint au 4ème trimestre et s'occupe du nettoyage des locaux communaux.

Enfin je remercie l'ensemble de mon conseil municipal, adjointes, conseillères, adjoint et conseillers qui sont engagés à mes côtés et sans qui je ne serai rien. Je leur exprime toute ma gratitude pour leur aide, leur soutien et leur travail au service de la commune afin que celle-ci puisse prospérer harmonieusement, tenant compte de vos attentes légitimes.

Sachez pour finir que je reste l'élu de toutes et tous et que mon bureau vous est ouvert pour dialoguer, vous écouter et vous répondre quel que soit le sujet.

Je vous présente en mon nom personnel et au nom de tout mon conseil municipal nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite tant dans votre vie privée que professionnelle, à vous, à vos familles ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches.

Bonne année.

Le Maire
Alex PIANETTI

VIE DU VILLAGE

DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE PAR LE CCAS

La samedi 12 décembre, ont été distribués aux personnes de 70 ans et plus un colis de fin d'année, composé de plusieurs produits de fêtes pour la plupart achetés dans nos commerces locaux.

Nous espérons que ces colis vous ont plu et que vous avez toutes et tous passé de bonnes fêtes de fin d'année.

PLAN LOCAL D'URBANISME

A ce jour nous avons l'avis favorable du CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites) pour les sites St Véran, Notre Dame des Grâces et St Antoine. En janvier le PLU sera arrêté.

Puis nous partirons sur une période de 3 mois avec les services départementaux, s'en suivra 1 mois pour l'enquête publique et le Commissaire Enquêteur aura 1 mois pour donner son approbation.

Nous estimons que notre PLU sera définitif et approuvé au 3ème trimestre 2021

RESEAUX SOCIAUX DE LA COMMUNE

En attendant de mettre en service le site internet de la commune, nous avons créé une page Facebook de la commune. Vous y trouverez des informations, l'actualité des évènements, des photos….

Rejoignez nous : @Mairie d'Allemagne en Provence

CIMETIÈRES

Nous possédons un logiciel pour la gestion du cimetière. Nous continuons les démarches de modernisation et de mise aux normes du cimetière ND des Grâces (cimetière du bas). Certaines tombes ne sont plus entretenues, nous essayons de les identifier, nous vous remercions de vous adresser à la Mairie, si vous pouvez en identifier certaines.

SIGNALISATION, VOIRIE, TRAVAUX

BERGES DU COLOSTRE

Les travaux de nettoyage des berges par le Parc Naturel Régional du Verdon ont débuté le 6 novembre 2020.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le constater, voici quelques photos du début des travaux ➔

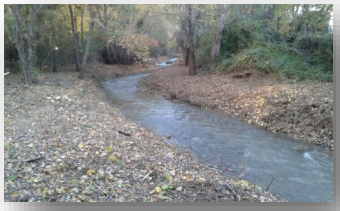

La signalisation des rues du village est quasiment terminée, quelques propriétaires doivent encore venir récupérer leurs numéros, nous les contacterons à nouveau. Nous avons répertorié les panneaux obsolètes le long de la traversée du village dans le but de les changer. L'entrée du chemin de St-Pierre est désormais indiqué. À noter que la DDT s'est chargée de changer les panneaux indicatifs du virage du Moulin et a prévu de changer le STOP au croisement de la route de Montagnac.

Le chemin de la Trinité et le vallon du Tartavel ont été nettoyés, et remis en état par la Société de TP Mergerie.

Pour des questions de sécurité, notamment pour une éventuelle évacuation de personnes en cas d'incendie, nous avons dû investir dans 3 aires de croisement sur le chemin de St Véran. Elles étaient imposées par la Préfecture, car en cas d'incendie la colonne de Pompiers se stationnerait sur le chemin et les aires serviraient à l'évacuation d'autres véhicules **(NB ce ne sont pas des places de stationnement)**

Le grillage du parc à jeux d'enfants et du jeu de boules a été changé et mis aux normes par les employés de la commune. Enfin, nous avons également entièrement équipé l'école et la mairie d'éclairages à LED, ce qui permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Chemin de la Ste Trinité

Aire de croisement St Véran

Grillage parc enfants et jeu de boules

Compte rendu Conseil Municipal du 10/07/2020

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET A 18 H 30

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, E. EXERTIER, M. SAVEANT.

Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, M. MENSANG, A. MARINIER, C. MILLIER, K. PEREIRA.

Absents excusés :

Madame Vanessa CALEGARI a donné pouvoir à Madame Arlette ARNOUX-RAVEL

Monsieur Christian GAUDEMARD a donné pouvoir à Monsieur Marc SAVEANT

Monsieur Victor BANON a donné pouvoir à Monsieur Dominique DAVID

Monsieur Patrick ZANUTEL a donné pouvoir à Madame Alexandra COSTES

Absent non excusé :

Monsieur Christian MERGERIE

Madame Alexandra COSTES a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 35

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Résultat du vote :

Titulaires :

Monsieur Alex PIANETTI	= 14 voix pour
Madame Arlette ARNOUX – RAVEL	= 14 voix pour
Monsieur Dominique DAVID	= 14 voix pour

Suppléants :

Monsieur Marc SAVEANT	= 14 voix pour
Monsieur Emmanuel EXERTIER	= 14 voix pour
Madame Christine MILLIER	= 14 voix pour

Le résultat des élections a été transmis ce jour à la Préfecture.

Délibération N° 21/2020

Annule et remplace la délibération N° 19/2020 DU 29 Juin 2020

Objet : **Acceptation du remboursement de fonctionnement du SIVU à la suite de la liquidation**

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 15 Février 2019 (délibération N°09/2019), Le Conseil Municipal a adopté la dissolution du SIVU (Enfance Jeunesse Verdon) au 31 Août 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous devons en remboursement des charges de fonctionnement du SIVU suite à la liquidation de celui-ci, le montant du remboursement qui s'élève à 22.352,40 €.

D'autre part Monsieur Le Maire demande au Conseil de ne pas s'opposer à la prescription sur les charges d'un montant de 4.997,88 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter ce remboursement et de ne pas s'opposer à la prescription des charges.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCEPTER le remboursement pour un montant de 22.352,40 €

ACCEPTER les prescriptions sur les charges pour un montant de 4.977,88 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire prend la parole pour dire qu'il a reçu un devis pour le site internet de la commune d'un montant de 1.000 €.

Après discussion il est demandé par Monsieur Emmanuel EXERTIER et Madame Alexandra COSTES qu'il serait préférable d'établir un cahier des charges avant de contacter diverses sociétés pour avoir des devis.

Madame Alexandra COSTES, Madame Alexandra MARINIER et Monsieur Victor BANON vont se charger d'établir un cahier des charges dans un premier temps.

Monsieur Le Maire reprend la parole car aux vues des multiples incivilités, il demande au Conseil l'autorisation de lancer une étude pour l'installation de caméras. Le Conseil autorise le Maire à lancer cette étude.

La séance est levée à 19 H 30

Compte rendu Conseil Municipal du 21/09/2020

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, E. EXERTIER, M. SAVEANT, C. GAUDEMARD, P. ZANUTEL, C. MERGERIE

Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, M. MENSANG, A. MARINIER, C. MILLIER, K. PEREIRA. V. CALEGARI

Absents excusés :

Monsieur Victor BANON a donné pouvoir à Madame Arlette ARNOUX-RAVEL

Madame Alexandra COSTES a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30

Délibération N° 22/20

Objet : Remboursement AXA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Assurances AXA nous rembourse la somme de 257.00 € concernant un dommage qui a été fait sur un véhicule d'un administré. De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce remboursement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER le chèque d'un montant de 257,00 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 23/20

Objet : Remboursement EDF.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du trop versé à EDF concernant une facture d'électricité. De ce fait, EDF rembourse à la commune ce trop versé d'un montant de 239,09 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce remboursement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER l'indemnisation d'un montant de 239,09 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 24/20

Objet : Modification demande de subvention réfection intérieure de l'église

Monsieur le Maire informe que l'intérieur de l'église a besoin de travaux de réfection.

Des dégâts dus à des remontées capillaires, ainsi que des infiltrations d'eau datant d'avant les travaux de réfection totale de la toiture, ont endommagé le plafond, il est nécessaire de reprendre une partie du plafond ainsi que les enduits du soubassement.

Les boiseries d'ornement devront également faire l'objet de rénovation.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur Le Maire propose le nouveau plan de financement ci-dessous:

Montant total du Programme	54.073,00 € HT
Subvention d'Etat DETR 20 % du coût HT	10.815,00 € HT
Subvention FRAT 26 %	14.059,00 € HT
Subvention FODAC	9.500,00 € HT
Autofinancement de la commune	*19.699,00 € HT*

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE :

D'approuver le nouveau plan de financement pour la réfection intérieure de l'église

D'approuver le montant des devis

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 25/20

<u>Objet</u> : Décision modificative

		DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Chapitre 020 Dépenses imprévues	-17 672,00			
	Opération N°200 Enfouissement containers Compte 2152 Installations de voirie	17 672,00			
	Vérification de l'équilibre de la section d'investissement				
		0,00			0,00
FONCTIONNEMENT					
	Vérification de l'équilibre de la section de fonctionnement				
		0,00			0,00

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER cette décision modificative

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 26/20

Objet : Désignation des emplacements futurs de panneaux photovoltaïques sur la commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de l'étude portée par la DLVA concernant l'identification du potentiel de développement du photovoltaïque sur les biens communaux anthropisés, et afin que nous puissions en discuter en Conseil, la DLVA nous a fourni des documents des sites à valider.

Monsieur Le Maire énumère les sites :

L'école

La Maison de Produits de Pays

Le Hangar communal

La Salle polyvalente

Après énumération des sites à valider, monsieur Le Maire demande au Conseil son accord.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

D'ACCEPTER les sites mentionnés

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 27/20

Objet : Acceptation d'un devis d'enfouissement d'un nouveau container poubelle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'enfouissement d'un container à poubelle supplémentaire.

En effet, pendant la période estivale nous avons pu constater que vu le nombre de personnes fréquentant la commune, les containers existants étaient insuffisants.

Après de multiples entretiens avec les services compétents de la DLVA, ceux-ci ont indiqué qu'ils étaient d'accord pour rajouter un container à poubelle.

Un devis a été demandé à l'Entreprise CATANEO, celle-ci avait effectué les travaux des premiers containers.

Le devis qui nous a été transmis s'élève à 8.442,29 € TTC ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

D'ACCEPTER le devis de l'Entreprise CATANEO pour un montant de 8.442,29 € TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire, et en particulier le devis de l'Entreprise CATANEO.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 28/20

Objet : **Désignation des représentants au CIL (Conférence Intercommunale du Logement).**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire suite au renouvellement général des Conseillers Municipaux au cours de l'année 2020 de recomposer la CIL et notamment le collège des représentants des collectivités territoriales.

Il est donc demandé aux communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération « Durance Lubéron Verdon Agglomération » de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée :

Madame Alexandra COSTES – titulaire

Monsieur Patrick ZANUTEL - suppléant

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENVOYER** la liste des personnes nommées ci-dessus au Service Politique de la Ville - Habitat

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 29/20

Objet : Désignation des membres pour la commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur Le Maire informe que suite à la délibération N° CC-5-07-20 prise lors du Conseil Communautaire du 21 Juillet dernier pour la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la DLVA et conformément à la loi qui la rend obligatoire, il est impératif de désigner 2 ou 3 noms de personnes susceptibles d'y siéger au sein de la commune.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,

- avoir 18 ans au moins,

- jouir de ses droits civils,

- être familiarisés avec les circonstances locales,

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

- être inscrits au rôle des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée :

Monsieur Alex PIANETTI

Madame Christine MILLIER

Madame Monique MENSANG

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENVOYER** la liste des personnes nommées ci-dessus à l'Observatoire Fiscal de la DLVA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 30/20

Objet : **Désignation des représentants à la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).**

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du conseil communautaire du 21 Juillet 2020 de la Communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » il a été créé la commission de la CLET par délibération N° CC-4-07-20. Suite à la création il est demandé à chaque commune de désigner un Conseiller Municipal titulaire et un Conseiller Municipal suppléant pour siéger dans cette commission.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée :

Monsieur Alex PIANETTI

Madame Alexandra COSTES

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENVOYER** la liste des personnes nommées ci-dessus à la DLVA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 31/20

Objet : Prise en charge des frais d'acte notarié suite à la donation de terrain

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle E 311, qui se situe à côté de l'école, souhaitent faire donation à la commune de cette parcelle.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre en charge les frais d'acte de Notaire en compensation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

ACCEPTE que la commune prenne en charge les frais d'acte de Notaire

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 32/20

Objet : **Acceptation devis de nettoyage Vallon du Tartavel du foyer rural au Château**

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Christian MERGERIE de sortir de la pièce étant donné qu'il est concerné par cette affaire.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de nettoyage du vallon de Tartavel du foyer rural au Château.

Pour ce faire, il a été demandé à l'Entreprise MERGERIE un devis pour effectuer ce nettoyage,

celui-ci s'élève à 2400,00 € TTC.

Monsieur Le Maire précise que le broyage des végétaux retirés du Vallon n'est pas pris en charge par l'Entreprise MERGERIE et qu'il sera effectué par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

D'ACCEPTER le devis de l'Entreprise MERGERIE pour un montant de 2400,00 € TTC

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire, et en particulier le devis de l'Entreprise MERGERIE.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour

Délibération N° 33/20

Objet : Autorisation de la mise à disposition des salles communales aux Associations

Monsieur Le Marie explique au Conseil Municipal qu'il souhaite mettre à nouveau à disposition aux différentes Associations les salles communales.

Monsieur Le Maire informe que des renseignements ont été pris auprès de la Préfecture pour savoir dans quelles conditions la mise à disposition aux Associations des salles communales était-elle possible.

Les Associations ont la possibilité d'effectuer leurs activités sportives ou théâtrales sous certaines conditions :

1) Le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment sauf pendant la pratique du sport ou répétition de théâtre sur scène ;

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pratiquants non actifs ;

Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés : saluer sans se serrer la main ni s'embrasser, respecter une distance de 1 mètre entre individus ;

La désinfection des mains est obligatoire pour toute personne entrant dans le bâtiment ;

Toutes les activités sportives (judo, karaté, vovinam, yoga…) ne doivent pas être effectuées pieds nus mais avec des chaussettes ;

2) Les Associations utilisant la salle s'engagent à la désinfecter entièrement (poignées de porte, sol, WC etc…) avec un désinfectant spécial Covid-19.

Pour les sports où il est nécessaire d'utiliser un tapis de sol, il est préférable d'avoir son tapis personnel, dans le cas où le tapis est fourni par l'Association, le responsable de celle-ci s'engage à désinfecter les tapis après chaque utilisation avec un désinfectant spécial Covid-19.

3) Il sera demandé aux Responsables des Associations de tenir à jour une feuille de présence de tous les occupants de la salle qu'ils doivent conserver un mois au minimum.

4) La Mairie se laisse le droit de récupérer la salle polyvalente au cas où l'école aurait besoin des locaux.

5) Monsieur Le Maire se réserve le droit de faire des contrôles lors des activités des Associations.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

D'ACCEPTER les conditions définies ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à faire des contrôles lors des activités des Associations

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Questions diverses

Monsieur Le Maire prend la parole pour demander aux groupes de travail où ils en sont :

Groupe de travail sur le Bulletin Municipal :

Mme Alexandra COSTES prend la parole pour indiquer que le groupe de travail sur le Bulletin Municipal souhaiterait qu'un bulletin municipal sorte tous les trimestres au lieu de tous les semestres.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour indiquer que cela va être difficile car actuellement l'édition des bulletins municipaux est gratuite car elle a été négociée avec le contrat de maintenance de l'informatique de la mairie et de l'école.

Groupe de travail sur l'aménagement et l'embellissement du village :

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL prend la parole pour indiquer qu'ils ont déjà eu deux réunions, que des devis sont en cours pour cacher les containers à poubelle. La prochaine réunion a lieu lundi prochain.

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL indique qu'un cache clim a été installé au niveau du Syndicat d'Initiative.

Groupe de travail Animation/Jeunesse :

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL prend la parole pour dire qu'il n'y a pas d'avancement et qu'une réunion est prévue prochainement.

Groupe de travail Signalisation :

Monsieur Dominique DAVID prend la parole pour dire qu'il n'y a pas eu encore de réunion mais qu'il va y en avoir une prochainement.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour indiquer qu'il souhaite qu'un nouveau groupe de travail soit créé pour l'installation de futures caméras. Il demande que Monsieur Victor BANON soit le référent de ce groupe.

Le Conseillers Municipaux suivants proposent leur participation pour ce groupe :

Victor BANON = Référent
Alex PIANETTI
Karine PEREIRA
Alexandra COSTES
Christine MILLIER

Site Internet

Madame Alexandra COSTES prend la parole pour indiquer qu'il y a déjà un site internet sur la commune par le biais du site internet de la DLVA. Mme COSTES a pris contact avec la responsable au niveau de la DLVA et qu'elle attend son appel.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour demander aux personnes qui ont assisté à des réunions communales le compte rendu de celles-ci.

SDE :

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL prend la parole pour indiquer qu'elle est allée à une réunion du SDE et que celle-ci avait pour but de désigner les membres représentant les communes.

PNRV :

Monsieur Dominique DAVID prend la parole pour indiquer que la réunion à laquelle il a assisté avait pour but

La présentation du Parc s'est d'expliquer aux élus tout ce que le Parc pouvait leur apporter.

Infos du Maire

- Monsieur Le Maire informe que suite à la fin de contrat de Mme Martine DELL OVA qui ne pouvait plus être reconduit, la commune a donc été obligée de recruter une personne pour effectuer le ménage des bâtiments communaux.

  La personne qui a été recrutée pour un CDD d'une durée de 11 mois est Mme Perle CHIMOT.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'une discussion a eu lieu avec les adjoints sur la possibilité de positionner deux ou trois poubelles canines.

  Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil s'il est d'accord, un vote à main levé est fait

  6 votes pour et 9 contre il ne sera donc pas installé de poubelle canine.

La séance est levée à 20 H 30

Compte rendu Conseil Municipal du 21/09/2020

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, E. EXERTIER, M. SAVEANT, C. GAUDEMARD, P. ZANUTEL, C. MERGERIE

Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, A. MARINIER, C. MILLIER, V. CALEGARI.

Absents excusés :

Monsieur Victor BANON a donné pouvoir à Madame Arlette ARNOUX-RAVEL

Absentes non excusées :

Madame Karine PEREIRA
Madame Monique MENSANG

Madame Alexandra COSTES a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30

Délibération N° 34/20

Objet : Renouvellement du groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de réaliser des travaux de voirie et de faire des économies d'échelle par mutualisation des quantités à traiter et obtention de prix plus avantageux, un groupement de communes avait été créé en 2011 puis renouvelé en 2016

Les communes d'Allemagne en Provence, d'Esparron de Verdon, de Montagnac Montpezat, de Moustiers Ste Marie, Puimoisson, Quinson, de Riez, de Roumoules, de Sainte Croix du Verdon de Saint Martin de Bromes souhaitent reconduire ce groupement de commandes. Cela permettra de lancer un marché à bons de commande pour réaliser des travaux sur l'ensemble de ces communes.

La commune souhaite participer à ce groupement avec un montant minimum de travaux annuel de **10.000,00** Euros.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé et après en avoir délibéré

SOUHAITE bénéficier de la convention du groupement de commune Sud Verdon.

DECIDE de participer à ce groupement SUD Verdon avec un montant minimum annuel de travaux de **10.000,00** euros.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention annexée, les avenants et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 35/20

Objet : Décision modificative

		DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT					
	Opération 175 compte 2041582	16 311,00			
	Chapitre 020	-16 311,00			
	Vérification de l'équilibre de la section d'investissement				
		0,00			0,00
FONCTIONNEMENT					
	Vérification de l'équilibre de la section de fonctionnement				
		0,00			0,00

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER cette décision modificative

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 36/20

Objet : Compétence PLUI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles l'article L.2121-29 et L2131-1

VU l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoyant le transfert automatique à la communauté d'agglomération de la compétence PLU dans les trois ans suivants la promulgation de ladite loi,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 02/17 en date du 20 Janvier 2017, portant opposition au transfert de la compétence PLU,

CONSIDERANT que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues,

CONSIDERANT que si, dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020,

CONSIDERANT qu'il apparaît toujours inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet à la commune et au conseil municipal de déterminer librement l'organisation de son cadre de vie en fonction de ses spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre

CONSIDERANT que des documents intercommunaux de planification (SCOT et PLH) viennent par ailleurs encadrer le plan local d'urbanisme communal. Ces documents doivent être pris en compte dans le PLU communal qui doit être compatible avec les orientations et prescriptions qu'ils indiquent.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir de :

- **S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération DLVA.

- **DIRE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence, conformément à l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **DIRE** que la présente délibération sera transmise au Président de la communauté d'Agglomération DLVA.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

DEBAT PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de la mise en place du PLU, un débat sur le PADD doit avoir lieu en Conseil Municipal.

Après avoir rappelé les trois axes du PADD en les détaillants à savoir :

Accompagner le développement urbain

Assurer une qualité fonctionnelle et un dynamisme économique du territoire

Préserver et valoriser les atouts environnementaux, paysages et patrimoniaux

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après lecture et explications faites par Monsieur Le Maire sur les axes du PADD, Monsieur Le Maire demande au Conseil s'il y a des questions.

Aucune remarque n'est faite, aucune question n'est posée.

Monsieur Le Maire clos le débat sur le PADD.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire prend la parole pour donner quelques informations sur certains dossiers en cours ou à venir :

Le chantier concernant les aires de croisement à Saint Véran a débuté.

À la suite de la réunion qui a eu lieu concernant le RPI entre Montagnac-Montpezat et Allemagne-en-Provence, où les deux communes se sont mises d'accord sur le fait qu'il n'y aura pas une deuxième ATSEM à l'école d'Allemagne-en-Provence d'une part et d'autre part il indique aussi que la participation par élève concernant les fournitures scolaires, sorties sur les deux communes est passée de 100 euros à 70 euros.

Monsieur Le Maire informe que tout l'éclairage de l'école et de la Mairie est passé en LED

Monsieur Le Maire indique qu'il va y avoir un chantier avec la RTE (**R**éseau de **T**ransport d'**E**lectricité)
Celui-ci débutera en 2021.

Monsieur Le Maire explique qu'à la suite de la réunion avec la commune d'Esparron de Verdon et de Saint Martin de Brômes qui a eu lieu concernant la convention mutualisation du matériel de voirie.

La commune d'Allemagne-en-Provence leur a indiqué son souhait de sortir de cette mutualisation.

Monsieur Le Maire indique qu'il a relancé la DDT sur la sécurisation de la traversée du village qui est très dangereuse vu la vitesse excessive des automobilistes.

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion avec la commission des finances aura lieu courant Novembre 2020 pour faire le point sur la trésorerie de la commune en prévision des demandes de subventions pour 2021 qui doivent être effectuées fin novembre début décembre.

Monsieur Le Maire annonce que Mme SAVEANT Elisabeth, secrétaire de Mairie, a fait part de son droit à la retraite anticipée pour carrière longue à compter du 1er Mai 2021. Il mentionne qu'un appel à candidatures va être lancé début Janvier 2021 pour pourvoir à son remplacement.

Questions diverses

Monsieur Dominique DAVID prend la parole et indique qu'il y a eu une réunion avec Monsieur Eric CLUCHIER, responsable des pompes Funèbres de Riez, au sujet des démarches à effectuer pour la réhabilitation du cimetière Notre-Dame des Grâces.

La séance est levée à 20 H 30

Compte rendu Conseil Municipal du 04/12/2020

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, M. SAVEANT, C. GAUDEMARD, P. ZANUTEL, Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, A. MARINIER, C. MILLIER, V. CALEGARI.

Absents non excusés :

Monsieur Emmanuel EXERTIER
Monsieur Christian MERGERIE

Monsieur Victor BANON a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 10

Délibération N° 37/20

Objet : Renouvellement de la Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui a été demandé par Le Collège Maxime Javelly le renouvellement de la Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'éducation.

Cette Convention doit être conclue entre l'établissement (le Collège) et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation après accord du conseil d'administration de l'établissement conformément à l'alinéa 6-c de l'article R.421-20 du code de l'éducation.

Monsieur Le Maire explique que la mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Monsieur Le Maire fait lecture de la Convention et demande au Conseil Municipal l'acceptation de cette convention.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER le renouvellement de ladite Convention

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire, et en particulier la convention liant la commune avec le Collège Maxime Javelly.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 38/20

Objet : Renouvellement de la Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir,) et des certificats d'urbanisme opérationnel

VU l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriale,

VU les articles R410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme,

VU la loi « ALUR » du 26/03/2014,

VU la délibération n° CC-9-05-15 du conseil communautaire en date du 26/05/2015 portant création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal en date du 19/06/2015 approuvant la création du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ainsi que la convention afférente et décidant de l'adhésion de la commune audit service en tant que commune semi autonome,

VU la convention pour la création du service commun dans le domaine de l'application du droit des sols,

VU la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme pour les communes semi autonomes,

CONSIDERANT que la loi dite « ALUR » du 26 mars 2014 a entériné la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme au 1er juillet 2015 pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, et précisé qu'à compter de cette même date les communes dotées d'un document d'urbanisme devront assurer elles-mêmes l'instruction des autorisations d'urbanisme,
CONSIDERANT que l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat, à l'exception des missions mentionnées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour les communes et les établissements publics obligatoirement affiliés à un centre de gestion en application des articles 15 et 16 de la même loi (…),

CONSIDERANT que les articles R410-5 et R 423-15 du code de l'urbanisme permettent à l'autorité compétente pour la délivrance des certificats d'urbanisme et autorisations d'urbanisme de charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivité,

CONSIDERANT que le maire reste toutefois seul signataire de l'autorisation d'urbanisme au titre de la police spéciale du maire et juridiquement responsable,

CONSIDERANT qu'en 2015, DLVA et les communes membres se sont rapprochées en vue de la création d'un service commun dans le domaine de l'application du droit des sols,

CONSIDERANT que les modalités de mise à disposition des agents, les conditions d'exercice de leurs missions ainsi que les dispositions financières relatives au fonctionnement de ce service ont été définies par voie de convention avec chaque commune,

CONSIDERANT à ce titre que trois modalités d'exécution du service ont été créées : la simple mise à disposition d'un logiciel spécifique de gestion des autorisations (couplées au SIG), l'instruction au profit des communes semi-autonomes et l'instruction au profit des communes non autonomes.

CONSIDERANT que le service précité a été créé au 1er juillet 2015,

CONSIDERANT que les conventions susvisées prévoient que leur validité prendra fin à l'expiration d'un délai de six mois à compter du plus tardif des renouvellements de l'organe délibérant de chacune des parties,

CONSIDERANT que le conseil communautaire a été élu le 9 juillet 2020 et qu'il est le plus tardif,

CONSIDERANT de ce fait qu'il y a lieu, tant pour DLVA que ses communes membres, de délibérer pour le maintien du service commun ainsi que ses modalités de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il a été décidé, en concertation entre DLVA et les communes adhérentes de modifier la valeur des EPC comme suit :

Autorisation	Equivalent PC
PCMI (ou modificatif)	1
PC autres (ou modificatif)	1,6
PA (ou modificatif)	1.6
PD	0.3
CU b	0.6
Prorogation, transfert ou Retrait administratif	0.2

CONSIDERANT qu'il a été décidé de maintenir le prix de l'EPC à 300€ comme précédemment et d'appliquer ce dernier à l'ensemble des communes, y compris Manosque,

CONSIDERANT que le service commun sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision,

CONSIDERANT que le service commun instruira les actes et autorisations suivants, délivrés sur le territoire de la commune, et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune :

-permis de construire (PC)

-permis d'aménager (PA)

-permis de démolir (PD)

-certificats d'urbanisme opérationnels (CUb)

-les permis modificatifs, les transferts, les prorogations et les retraits,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** le maintien du service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols dénommé « Urbanisme Réglementaire » à compter du 10 janvier 2021,
- **APPROUVER** la convention portant maintien de ce service commun ci-annexée,
- **APPROUVER** la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour les communes semi-autonomes ci-annexée,
- **APPROUVER** la modification de la valeur des EPC ainsi que du tarif de l'EPC tel que précisé ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions mentionnées ci-dessus et documents relatifs au service d'instruction des autorisations du droit des sols.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 11 voix pour et 2 abstentions

Délibération N° 39/20

<u>Objet</u> : Modification de la convention relative aux fournitures et sorties scolaires des classes du R.P.I. Allemagne en Provence – Montagnac/Montpezat.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune d'Allemagne en Provence et la commune de Montagnac mettent en commun dans le cadre du R.P.I. (**R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal), les locaux, les fournitures et les sorties scolaires nécessaires au fonctionnement de l'école, bénéficiant aux élèves des deux communes.

Les deux communes ayant exprimé le souhait de gérer en commun les dépenses de fournitures et sorties scolaires, il a été décidé d'établir une convention.

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la convention puisque les deux communes se sont mises d'accord pour diminuer le montant attribué par enfant, après lecture de la nouvelle convention il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ladite convention mentionnant les modifications.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE :

D'APPROUVER la convention modifiée

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

Délibération N° 40/20

Objet : Convention de mutualisation des services de l'ATSEM de la commune d'Allemagne-en-Provence auprès des enfants de la commune de Montagnac-Montpezat fréquentant l'école d'Allemagne-en-Provence

Monsieur Le Maire explique que la commune d'Allemagne-en-Provence et la commune de Montagnac-Montpezat se sont mises d'accord pour mutualiser les services de l'ATSEM de la commune d'Allemagne-en-Provence auprès des enfants de la commune de Montagnac-Montpezat.

Afin de valider cet accord il a été nécessaire d'établir une convention entre les deux communes. Monsieur Le Maire fait lecture de ladite convention et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE :

D'APPROUVER la Convention de mutualisation des services de l'ATSEM

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 41/20

Objet : **Nomination d'un conseiller pour l'astreinte eau et assainissement pour la commune**

Monsieur le Maire informe qu'il est obligatoire de nommer un conseiller responsable pour l'astreinte eau et assainissement en cas problèmes sur la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **DE NOMMER** Madame Alexandra COSTES

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 42/20

Objet : Demande de subvention – DETR – Matériel de voirie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune d'Allemagne en Provence est désireuse d'acheter du matériel de voirie afin d'organiser au mieux l'entretien de la voirie communale, de sécuriser la circulation routière et piétonne et de re-dynamiser son image touristique.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur Le Maire propose le plan de financement ci-dessous

Montant total du Programme	72.100,00 € HT
Subvention d'Etat DETR 70 % du coût HT	50 470,00 € HT
Autofinancement de la commune 30 %	*21 630,00 € HT*

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE :

D'approuver le projet d'achat de matériel de voirie

De solliciter la DETR pour l'achat de matériel de voirie

D'approuver le montant des devis

D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 43/20

Objet : Mise en place d'un système de caméras de vidéosurveillance sur la commune

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaiterait mettre en place un système de caméras de vidéo-surveillance visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

L'installation de ce dispositif de caméras de vidéosurveillance permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

De dissuader par la présence ostensible de caméras
De réduire le nombre de faits commis
De renforcer le sentiment de sécurité
De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité
De faciliter l'identification des auteurs d'infractions

Monsieur Le Maire indique qu'il y a des frais d'adhésion et participation à l'installation d'un montant de 600,00 € HT et que le montant mensuel sur 60 mois est de 516,00 € (tarif exceptionnel si signature du contrat avant le 31/12/2020).

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

D'APPROUVER le principe de l'installation d'un système de caméras de vidéosurveillance sur la commune d'Allemagne-en-Provence

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette affaire

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 44/20

Objet : Remboursement GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Assurances GROUPAMA nous remboursent la somme de 1934,79 € concernant un remboursement de cotisation sur l'ancien camion IVECO. De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce remboursement.
Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER le chèque d'un montant de 1.934,79 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

Délibération N° 45/20

Objet : Décision modificative

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	Chapitre 020 « Dépenses imprévue »	-1 650,00		
	Opération n°177 Compte 2318	1 650,00		
	Vérification de l'équilibre de la section d'investissement			
		0,00		0,00
FONCTIONNEMENT				
	Vérification de l'équilibre de la section de fonctionnement			
		0,00		0,00

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER cette décision modificative

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 13 voix pour

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire prend la parole pour informer qu'il a reçu un courrier de Monsieur GISONDI Cédric qui souhaite ouvrir une épicerie solidaire. Après lecture du courrier, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal si l'on donne suite ou non à cette proposition.

Le Conseil Municipal demande au Maire de le recevoir pour qu'il explique réellement son projet car dans son courrier il n'est pas question que d'une épicerie solidaire.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de passer le poste de Secrétaire de Mairie à 28 heures au lieu de 35 heures lors du départ à la retraite de Mme SAVEANT Elisabeth.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur Le Maire explique qu'il souhaite qu'un groupe de travail se crée pour le chemin de Rumpecuou.

Il demande à Mme Christine MILLIER d'être référente de ce groupe de travail, Mme Arlette ARNOUX-RAVEL, Mme Karine PEREIRA et Monsieur Victor BANON se joignent à elle pour former ce groupe de travail.

Monsieur Le Maire informe que certains Conseillers ont demandé d'avoir par mail le compte rendu du Conseil Municipal à compter de ce jour il sera envoyé à tous les membres du Conseil Municipal par mail.

Monsieur Le Maire fait le compte rendu des différentes réunions auxquelles il a assisté :

Conférence des Maires
Conseil de l'Eau
Matériel en commun
Réunion des finances
Projet HYGREEN
Commissions communautaires

Monsieur Le Maire indique qu'il va donner aux employés communaux le 24 Décembre 2020 et le 31 Décembre 2020

Monsieur le Maire informe que les vœux n'auront pas lieu en raison des mesures sanitaires qui doivent être rigoureusement respectées.

Monsieur Le Maire explique que le bulletin municipal sera distribué en Janvier 2021.

Questions diverses

Monsieur Le Maire donne la parole aux Conseillers,

Madame Monique MENSANG prend la parole pour demander à Monsieur Le Maire de parler du PLU. Monsieur Le Maire indique que le PLU va être arrêté lors du Conseil Municipal du mois de Janvier 2021.

Madame MENSANG reprend la parole pour demander qu'il y ait des panneaux d'interdiction de stationner sur les aires de retournement qui viennent d'être faites.

La séance est levée à 20 H 30

ORDURES MÉNAGÈRES

En raison de l'affluence touristique en haute saison, et suite aux soucis de débordements des containers, nous avons décidé de l'installation d'un 4ème container enterré d'ordures ménagères en bas de la place du Village. Il est installé depuis le 27 novembre.

Seront également disponibles d'ici peu des colonnes de tri sélectif au chemin de St Véran.

Nous vous rappelons qu'à côté du hangar communal se trouvent également une benne à cartons, ainsi que des containers de tris et d'ordures ménagères.

Nous profitons de ces quelques lignes pour vous demander de bien vouloir plier vos cartons avant de les mettre dans le container (rouge) qui leur est destiné dans le but d'éviter les débordements et dépôts au sol.

Enfin, nous vous rappelons que le dépôt sauvage d'ordure est passible de poursuites et d'une amende pouvant aller jusqu'à 1.500€.

Nous vous remercions de votre compréhension et de vos efforts à toutes et à tous.

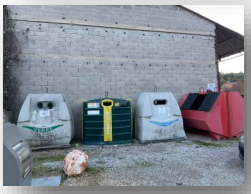

CONTENEURS
BLEUS
UNIQUEMENT
POUR
LES PAPIERS
ENVELOPPES
PAPIERS GRAPHIQUES
ANNUAIRE
JOURNAUX, MAGAZINES, CAHIERS

dlv
Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION
SYDEVOM
www.sydevom04.fr
EMBALLAGES
YAOURT
CONTENEURS JAUNES
CARTONS
TEXTILES
SANITAIRES
DÉCHETTERIE
OU CONTENEURS DÉDIÉS
ORDURES
MENAGERES

CORONAVIRUS :
JETEZ
VOS MASQUES et MOUCHOIRS
À USAGE UNIQUE, DANS UN SAC FERMÉ,
DANS LA POUBELLE DES ORDURES MÉNAGÈRES
syctom

PROSPER ALLEMAND

Un peu de culture nous permet de mieux connaître notre village, et les personnes qui y ont vécu.
Dans le précédent bulletin municipal, nous avons décidé de vous faire découvrir un personnage important d'une famille d'Allemagne, Charles François BOUCHE, qui prit part à la Révolution Française de 1789 en représentant le tiers état et la Provence aux Etats Généraux, en tant que député de la Sénéchaussée D'Aix en Provence.
Dans ce bulletin, et dans la continuité de la série des hommes politiques d'Allemagne qui ont fait parler d'eux, nous avons décidé de vous parler de la famille ALLEMAND, connue quasiment de tous, et plus particulièrement du père Pierre Prosper ALLEMAND et de son fils, César Prosper ALLEMAND.
A l'époque, le Docteur Pierre Prosper ALLEMAND était très apprécié des habitants de la commune, notamment car en tant que médecin, il soignait gratuitement les gens du village. Selon certains témoignages, il se déplaçait à cheval et même en pleine nuit pour venir soigner les habitants d'Allemagne, ce qui lui valut l'appréciation de tous. Voici le résumé de son parcours :

Représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée nationale de 1871, et député de Digne en 1876, né à Allemagne le 16 juillet 1815, il avait été reçu docteur en 1841, puis, avait été nommé, au concours, chef interne des hôpitaux civils de Toulon. Sa famille avait acheté un grand domaine lors de la vente des Biens nationaux, il s'agit du Chateau de Beauvezès, qui se trouve à la sortie du village sur la gauche, Route de ST Martin de Brômes.
Il entra dans la politique sous le second Empire, fit une vive opposition au gouvernement. Il résiste au coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III, et est condamné au bagne de Toulon. Il fut très engagé contre ce coup d'Etat, dans certains écrits nous retrouvons des traces de son engagement et de son arrestation :

« La répression de la résistance au coup d'Etat de 1851 dans la région de Riez »

À la mémoire des républicains de 1851, par Maxime Amiel (...)
article publié dans le n°88 du "Bulletin d'information des Amis du Vieux Riez", mars 2003, pp. 1-24

"(...) Des garnisaires (soldats en faction au domicile) sont placés chez les familles d'insurgés en fuite, mais il n'ont pas été nombreux dans notre canton : Louis Aubert et Jacques Gasquet de Riez, **Joseph Julien d'Allemagne** et Jean-Louis Surian de Puimoisson. (...)"
"(...) Le préfet Dunoyer recule la date du plébiscite des 21-22 décembre 1851 aux samedi 27 et dimanche 28 décembre pour attendre que l'ordre règne dans les Basses-Alpes. On procède à des perquisitions à Riez comme ailleurs, mais la vague d'arrestations n'a peut-être lieu que plus tard, pour les insurgés sans responsabilités importantes : il semble que Honoré Veyan ne soit arrêté qu'après Noël mais **Prosper Allemand a été arrêté dans la nuit du 11 au 12 décembre 1851** (...)"

A son retour il exerce ensuite comme médecin à Riez, il fut nommé conseiller général du département des Basses-Alpes, où il était revenu se fixer, avant d'être élu député en 1871 avec 69 % des voix. Maire de la commune de Riez, il se fit élire à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, représentant des Basses-Alpes, en remplacement de Thiers, qui avait opté pour la Seine ; il remporta, avec 14 212 voix (43 848 inscrits et 27 302 votants), sur MM. Paulin Talabot, 7 412 voix et M. Arthur Picard, 3 755.
Inscrit à la fois aux deux groupes de la gauche modérée et de l'union républicaine, il ne se mêla pas aux discussions, et se contenta de voter, avec les républicains de l'Assemblée :
- contre les préliminaires de paix ;
- contre les prières publiques ;

Pierre Léger Prosper ALLEMAND, né à Allemagne le 16 Juillet 1815 et mort à Allemagne le 03 Mars 1901.

- pour le retour à Paris ;
- contre le ministère du 24 mai 1873, qui le révoqua, de ses fonctions de maire de Riez ;
- pour les lois constitutionnelles
- et contre la loi dite de la liberté de l'enseignement supérieur.

Après avoir échoué aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans les Basses-Alpes, il fut plus heureux comme candidat à la députation, dans l'arrondissement de Digne, le 20 février suivant : 7 643 voix sur 14 529 inscrits et 10 811 votants, l'envoyèrent à la Chambre ; son concurrent bonapartiste, M. Falcon de Cimier, ancien préfet du département, n'obtint que 2 953 voix.

M. Allemand reprit sa place à gauche et soutint les ministres « libéraux » que le maréchal de Mac-Mahon appela au pouvoir à la suite des élections de février. Il vota, en juin 1876, pour le nouveau projet déposé par M. Waddington sur la collation des grades, et, après l'événement du 16 Mai 1877, fut au nombre des 363 opposants au cabinet Fourtou-de Broglie.

Il fut, comme tel, réélu le 14 octobre 1877, par la circonscription de Digne, avec 7 757 voix sur 14 576 inscrits et 11 415 votants, contre M. Fruchier, candidat officiel, qui eut 3 590 voix.

Dans cette nouvelle législature, M. Allemand se prononça :

- pour l'amnistie partielle ;
- pour l'invalidation de l'élection de Blanqui à Bordeaux ;
- pour l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées ;
- pour le divorce, etc.

Il ne s'est pas représenté aux élections législatives du 21 août 1881.

Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889 (Adolphe Robert et Gaston Cougny)

La veuve de Clovis Hugues, Jeanne Royannez, a réalisé son buste, inauguré au village le 6 Septembre 1909.

Clovis Hugues, né à Ménerbes (Vaucluse) le 3 novembre 1851, et mort à Paris le 11 juin 1907, est un poète, romancier et homme politique français. Il est l'époux de la sculptrice Jeanne Royannez (1855-1932).

Inauguration du buste de M. ALLEMAND, Député, le 6 septembre 1909.

Le jour de l'inauguration du monument, élevé par une souscription, à la mémoire du docteur Prosper Allemand, ancien député et président du Conseil Général (des Basses-Alpes), Aristide Briand (président du conseil des ministres) était président d'honneur. Un banquet réunit alors 300 personnes. Devant le monument, Reinach prononça un discours, "d'une pure forme littéraire", mais aussi Dautresme (préfet), Richaud (conseil général), Berle (maire)... L'animation était vive : concert par la musique de Manosque, feu d'artifice "bal à grand orchestre très animé et très brillant". Le buste, dû au ciseau de madame Clovis Hugues était d'une parfaite ressemblance et d'une belle expression aux dires de ceux qui l'avaient connu. Il fut envoyé à la fonte par les nazis en 1942.

extrait de "Les Basses-Alpes" de H. Joannet, coll. Mémoire en images, éd. A. Sutton ***p. 160***

Le fis du Docteur Pierre Prosper ALLEMAND a suivi les traces de son père, voici sa biographie :

ALLEMAND (**Prosper**, François, César), né le 10 juin 1846 à Riez (Basses-Alpes), mort au château de Beauvezès à Allemagne-en-Provence (Basses-Alpes), le 27 janvier 1918. Médecin et Sénateur des Basses-Alpes de 1897 à 1903.

Elu Sénateur le 4 juillet 1897. Fin de mandat le 3 janvier 1903 (Non réélu)

Fils du Docteur Pierre, Prosper ALLEMAND qui fut représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée Nationale en 1871 et Député de Digne en 1876, César Allemand fit également ses études de médecine. Il débuta dans la politique comme maire de Riez son pays natal, à la suite des élections municipales du 11 juin 1879, élection ratifiée par un décret du Président de la République Jules Grévy en date du 3 juillet 1879. Il devint ensuite conseiller général des Basses-Alpes (son père avait antérieurement rempli ces deux mêmes mandats). Il fut élu Sénateur des Basses-Alpes le 4 juillet 1897, au 1er tour de scrutin, en remplacement de M. Soustre, décédé. Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fut membre de diverses commissions, mais ne participa à aucun débat. Au renouvellement partiel de 1903, il n'obtint que 58 voix contre 211 à M. Louis Andrieux qui fut invalidé et remplacé par M. Gassier.

Son mandat de maire de Riez avait pris fin en 1901. Retiré dans son château de Beauvezès, propriété de famille située dans la commune d'Allemagne-en-Provence, pays natal de son père à quelques kilomètres de Riez, il y mourut le 27 janvier 1918.

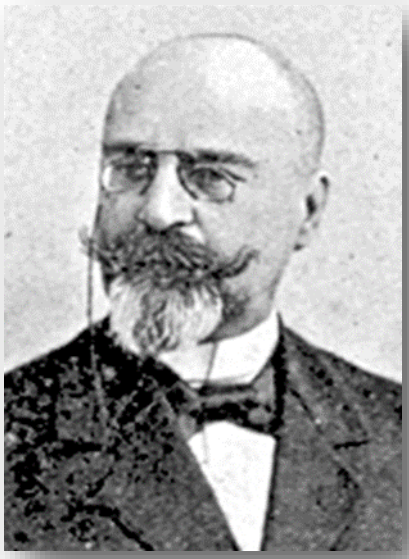

César Prosper ALLEMAND
Ancien sénateur des Basses-Alpes
Extrait du « Dictionnaire des Parlementaires français », Jean Jolly (1960/1977)

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE ST MARC

Chers habitants d'Allemagne, la chapelle Saint Marc est un lieu connu de tous. Nous la connaissons car nous y passons régulièrement pour certains d'entre nous, ceux qui baladent, qui chassent, qui randonnent ou qui vont simplement se promener.... Nous y allons encore lors de la fête votive de la Saint Marc fin Avril où la messe y est célébrée juste avant le déjeuner convivial de la Saint Marc.

Cette chapelle nous est chère, c'est un monument historique important d'Allemagne, de plus située sur un des quatre sites qui abritaient des « castrums » et où la bataille d'Allemagne de 1586 s'est déroulée entre Catholiques et Protestants.

Cette Chapelle se trouvait dans un état qui nécessitait qu'on l'entretienne pour mieux la conserver, c'est pour cela que l'association de la Chapelle Saint Marc a décidé au mois de Mai 2020 d'entreprendre quelques travaux de rénovation. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la rénovation et à l'entretien de la chapelle.

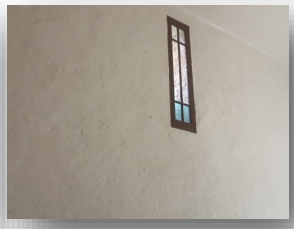

La voûte a été réparée afin que le plafond ne la coupe plus et Les fenêtres ont été repeintes et mises au propre.

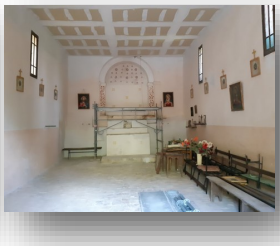

Les murs et le plafond ont été entièrement repeints.

Un autel a été fabriqué et installé pour la chapelle (Don de Mr Chonavel Maximilien, ébenniste menuisier à St Martin, « MC Ebenniste »)

Les peintures ont été restaurées (Restauration de Christiane Guerrini).
Les cadres qui ornent les murs ont également été restaurés.

Les travaux sont presque terminés, si la fête de la Saint Marc 2021 pourra être célébrée (selon les conditions sanitaires), la chapelle sera rénovée et prête pour l'occasion et pour le plaisir de tous les habitants et personnes extérieures qui l'apprécient.

Merci aux différents **bénévoles** qui ont participé, tous **gratuitement** :

Virginie GAUTIER, Présidente de l'Association Chapelle Saint Marc
Arlette ARNOUX RAVEL, Secrétaire de l'Association
Maximilien CHONAVEL, Ebenniste Menuisier de Saint Martin (MC Ebenniste)
Pedro DA SILVA, Maçon, (Prêt de l'échafaudage et rénovation de la vôute)
Martin DA SILVA, Maçon
Victor BANON
Patrick ZANUTEL
Pierre BANON
Jean Marc COSTES
Christian SOUBIE
Christiane GUERRINI
Edmond VIGORITO
Mairie d'ALLEMAGNE EN PROVENCE

L'HISTOIRE DES 13 DESSERTS DE PROVENCE POUR NOEL

C'est une tradition typiquement provençale vieille de plusieurs siècles.
Pourquoi treize desserts ? Parce qu'il y a treize convives lors de la Cène : les douze apôtres et le Christ. C'est le dernier repas que Jésus-Christ a pris avec les douze apôtres, la veille de sa crucifixion. Tous ces desserts sont servis en même temps et en abondance sur la table le soir de Noël après "le gros souper" qui précède la messe de minuit. Ils doivent rester trois jours sur la table et tous les convives doivent goûter à chacun de ces desserts.

On met sur la table **3 bougies et 3 nappes blanches** qui rappellent la Trinité (pour les chrétiens, la Trinité c'est Dieu le Père, Jésus le fils, et le Saint Esprit).
On ne sait pas précisément d'où vient cette tradition mais on a retrouvé un écrit d'un curé de Marseille qui en parle dès 1683. Il évoque les desserts de Noël sans nombre et ce n'est qu'au 20ème siècle qu'on y associe le chiffre 13.

La liste des 13 desserts varient en fonction de l'endroit où l'on se trouve en Provence. Mais il y a des piliers incontournables :

L'indispensable « **pompe à huile** », sorte de pain brioché ***qui doit être rompu et non coupé*,** comme le pain de Jésus lors de son dernier repas.

Les 4 mendiants:
– les noix et noisettes, qui représentent l'ordre des Augustins,
– les raisins qui représentent l'ordre des Dominicains,
– les amandes qui représentent l'ordre des Carmes,
– les figues qui représentent l'ordre des Franciscains.

Les dattes, qui peuvent être farcies de pâte d'amande colorée, représentent le Christ venu d'Orient ainsi que les Rois Mages.

Le nougat blanc et le nougat noir.

Après ces 8 piliers, **chacun adapte la suite à sa convenance** selon ses goûts et les traditions locales, par exemple:

– des fruits frais de saison : clémentines, oranges, pommes, poires, raisins, melon vert…
– les navettes de Marseille,
– de la pâte de coing,
– de la pâte d'amande,
– des calissons d'Aix,
– des fruits confits,
– du fromage de chèvre dans un bocal à huile aromatisé,
– des pruneaux,
– des papillotes…

Tout cela peut éventuellement s'accompagner d'un **vin chaud aromatisé**.

Bon appétit !

Eric Desplanche Poterie Grès Émaillé

PRÉSENTATION

Eric se définit lui-même comme un puriste dans cet artisanat. Il a suivi une formation de 5 ans pour apprendre ce métier : il a fait les Beaux Arts de Bourges et les Beaux Arts de Mâcon.

Il s'installe en 1988 dans un village à côté de Saint Etienne les Orgues, puis part à Roquebrune sur Argens. Pendant une quinzaine d'année, il pratique son art à Mimet, à côté de Gardanne. Puis il arrive à Allemagne en Provence en 2003.

Il achète son habitation principale, où il installe son atelier et sa boutique au rez-de-chaussée. Il lui faut entre 2 et 3 ans pour rénover, car le bas de son habitation est une ancienne écurie. On y retrouve encore quelques traces. Il fait tout lui-même, ce qui prend du temps et ouvre enfin en 2006.

SES COLLECTIONS

Eric aime travailler le grès, contrairement à ce qu'il se fait dans nos régions. En effet, la faïence est beaucoup plus répandue dans le bassin méditerranéen, et on retrouve plutôt le grès dans des régions comme la Nièvre, la Normandie et l'Alsace. La différence entre ces deux arts vient essentiellement de la terre utilisée et des cuissons. La faïence est une terre poreuse cuite à 1000°C et le grès est une terre cuite à 1300°C qui se vitrifie. La terre d'Eric est un grès blanc qui vient d'Allemagne. Comme c'est un puriste, il fabrique lui-même ses émaux avec des minéraux et des oxydes métalliques. Ils sont de la famille des « SHINO » et il les utilise en superposition : première couche neutre et deuxième couche colorée avec les oxydes en bleu cobalt, blanc d'étain ou noir de fer. Son tour est également fait main ainsi que son four. Il lui faut entre 15 jours et 3 semaines pour le remplir de sa production et lancer la première cuisson dit ***dégourdi*** (le biscuit), encore 1 semaine pour faire l'émaillage (tremper les poteries dans les solutions faites avec les oxydes), suivi d'une semaine pour la deuxième cuisson d'émail à 1300°C. Il faut environ 1 mois pour un cycle complet ! Ses collections sont à dominante utilitaires, et surtout alimentaires ! Vous trouverez dans sa boutique des bols, des tasses, assiettes, plats à gratin, pichets…….tout pour enchanter vos cuisines et vos tables.

LA BOUTIQUE

Eric est un vrai passionné et peut vous parler de son art pendant des heures. Vous ne trouverez pas de site internet ou autre pour acheter ses poteries. Sa renommée et son succès se sont construits au travers de la qualité de son travail et du bouche à oreille. Vous pouvez acheter ses collections directement dans sa boutique ouverte plus ou moins toute l'année et de Pâques à octobre ouverte presque tous les jours, mais aussi à la Maison de Pays d'Allemagne en Provence ainsi qu'à la galerie « La Santoline » à Sanary sur Mer.

Petite anecdote *: Eric fait partie des potiers sélectionnés par le metteur en scène de théâtre anglais Jack Blackburn, un passionné de céramiques, qui achète exclusivement dans les ateliers en France et qui organise des showrooms privés plusieurs fois par an dans sa maison.*

Vous pouvez aussi retrouver Eric sur différents marchés potiers ou expositions de céramiques:

Marché de Potiers de Bandol durant le week-end de Pâques
Marché de Potiers de Florence en Italie le 1er week-end d'Octobre
Marché de Potiers de Fribourg en Allemagne le dernier week-end de juin
Marché Céramique Contemporaine à Giroussens généralement en mai

Alors n'hésitez pas à vous arrêter dans sa boutique, vous apprendrez beaucoup de choses sur cet art et sur la magie qui opère lors de la cuisson !

Four rempli pour une cuisson « biscuit » à 950°C avant d'émailler.

Quelques exemples des collections.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Caly, Reine, Mia MENSANG née le 06 octobre 2020

Félicitations au parents, aux grandes sœurs, ainsi qu' à toute la famille pour cet heureux évènement et bienvenue au bébé

MARIAGES

Audrey LUGO et Stéphane BAIL le 29 août 2020

Chantal RE et Alain STARACE le 19 septembre 2020

Félicitations aux novis !

DÉCÈS

Marcel ERMINELLI décédé le 13 septembre 2020

Wanda MICHEL Vve CHAPPON décédée le 17 septembre 2020

Josette VITTONE Epouse SALLES décédée le 26 septembre 2020

Louis TENENTI dit Loule décédé le 04 octobre 2020

Léonce CROMER décédé le 25 novembre 2020

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE :

☎ 04-92-77-43-10

💻 mairie@allemagne04.com

Horaires d'accueil du public :

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00

Agence Postale :

☎ 04-92-75-02-61

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi de 9h à 12h

École Philippe Mensang :

☎ 04-92-77-49-22

BIBLIOTHÈQUE :

☎ 04-92-72-39-32

Horaires d'ouverture :

Le Mercredi :

Hiver : de 14h à 17h

Été : de 15h à 18h

GENDARMERIE DE RIEZ

☎ 04-92-77-85-16

Ou

17

POMPIERS:

18 ou 112

MÉDECIN DE GARDE :

15

En ces temps difficiles dûs à la pandémie de COVID-19

Nous souhaitons un bon rétablissement à toutes les personnes ayant été touchées par la maladie.

Prenez soin de vous et continuez de respecter les gestes barrières

RECETTE DE LA POMPE A HUILE

Ingrédients :

250 g de farine
10 g de levure de boulanger
60 g de sucre
2 œufs moyens
½ c-a-c de sel
8 c-a-soupe d'huile d'olive
4 c-a-soupe d'eau de fleur d'oranger (+/- en fonction des goûts)
½ zeste d'orange
½ zeste de citron

1/ Délayer la levure dans un peu d'eau tiède (environ 50 ml) ajouter suffisamment de farine pour obtenir un pâton mou. Mélanger, bien filmer et laisser lever environ 2 heures
Une fois les deux heures passées, on obtient un levain.

2/ Dans un saladier mélanger la farine restante et le sel.

3/ Faire un puits et ajouter les œufs battus légèrement, le sucre, ainsi que l'huile d'olive, l'eau de fleur-d'oranger et les zestes.

4/ Amalgamer le centre du bout des doigts, puis incorporer petit à petit la farine et le levain.

5/ Pétrir la pâte quelques minutes et former une boule.

6/ Couvrir d'un film alimentaire et d'un torchon propre. Laisser doubler de volume environ 4 heures.

7/ Dégazer la pâte et la placer au réfrigérateur pour 8 heures (ou toute une nuit).

8/ Partager la boule en deux pâtons. Étaler chaque pâte en forme ronde ou ovale d'environ 1 à 1,5 cm d'épaisseur.

9/ Pratiquer des incisions sur le dessus. Couvrir et laisser reposer 1 heure.

10/ Préchauffer le four à 180 C. Badigeonner la surface de lait.

11/ Enfourner pour environ 20-25 minutes ou jusqu'à ce que la surface prenne une belle couleur dorée.

12/ À la sortie du four on peut badigeonner la surface d'huile d'olive. Laisser tiédir la galette sur une grille.

Bon appétit !

Dans un soucis écologique et économique, nous souhaitons pour les prochaines éditions vous distribuer le bulletin municipal par voie électronique.

Bien entendu si toutefois vous souhaitiez exceptionnellement avoir un exemplaire papier, comme par exemple pour l'état civil, il y en aura à disposition à la mairie.

Si vous le souhaitez, merci de nous communiquer votre adresse e-mail directement à : mairie@allemagne04.com

Merci de compréhension et de votre collaboration

Ou de nous retourner le coupon ci-dessous

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

BULLETIN MUNICIPAL ALLEMAGNE EN PROVENCE

ÉDITION Janvier 2021

Directeur de la Publication :

Alex PIANETTI

Rédacteurs :

Alexandra MARINIER
Victor BANON
Alexandra COSTES

MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE